



**FSU 73**

*Enseignement*

*Education*

*Recherche*

*Culture*

***Fédération  
Syndicale  
Unitaire  
Savoie***

lundi 23 mars 2020

à

M. l'Inspecteur d'Académie  
DSDEN de la Savoie

Objet : continuité pédagogique.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Les enseignants, dans leur ensemble, se sont emparés des moyens qu'ils ont à leur disposition pour assurer la « continuité pédagogique » avec leurs élèves, alors même que nombre d'entre eux ont à leur domicile leurs enfants ou s'occupent de personnes dépendantes, alors même qu'ils sont parfois volontaires pour accueillir les enfants des personnels soignants. Dans les premiers échanges, vous nous assuriez de votre confiance dans la gestion du travail par les équipes.

Or, depuis, la communication du ministère (FAQ, ressources de la DGESCO, etc.) et des corps d'inspection et de direction (rectrice, inspecteurs, chefs d'établissement) exige de plus en plus des enseignants :

- Il leur est demandé d'appeler les familles. Dans la mesure où les personnels sont confinés, la seule solution pour le faire est d'utiliser leur téléphone personnel. Rappelons que certains d'entre eux n'ont pas de forfait illimité et qu'il n'est pas prévu par l'administration de prendre en charge ces frais supplémentaires. Rappelons qu'ils mettent déjà leurs ordinateurs à disposition. Dans cette situation particulière, chacun fait déjà du mieux qu'il le peut avec les outils dont il dispose. (Il n'y a parfois qu'un seul ordinateur par famille, le débit peut être variable, le matériel vieillissant...) Nous pensons donc que cette demande

ne peut être une injonction. Tout au plus pouvez-vous inviter celles et ceux qui voudraient/pourraient le faire à tenter de contacter les familles par téléphone dans la mesure du possible.

Notons que dans les établissements du second degré, il a été demandé aux AED, contractuels, de téléphoner aux familles... en se débrouillant, de la même manière, avec leur téléphone personnel. Bien que tous les personnels soient, vous l'avez dit, "dans le même bateau », faisons attention aux plus précaires.

- Il leur est demandé d'envisager le retour des supports de travail par courrier, mails ou autres. Les enseignants vont donc devoir imprimer les documents des élèves puis les renvoyer par mail après les avoir scannés ou par courrier sur leurs deniers personnels. Cela demande à nouveau un investissement important aussi bien en termes d'organisation que de finances, sans compter que la poste peut à tout moment cesser la distribution de courrier (c'est déjà le cas dans plusieurs secteurs). Cela suppose également que chaque enseignant soit équipé à son domicile pour ne pas être obligé de se déplacer à l'école afin de respecter les consignes sanitaires venues du plus haut niveau de l'État.
- Il leur est demandé d'organiser des points d'accueil pour retirer les documents. Cette demande va à l'encontre des consignes de confinement entrées en vigueur le mardi 17 mars à midi. Malgré ce qu'a affirmé notre ministre sur BFMTV le 20 mars, aller récupérer les devoirs de son ou ses enfant.s ne peut constituer un "motif impérieux de déplacement", dans le contexte exceptionnel de crise sanitaire que nous vivons. En outre, comment gérer cette organisation sans mettre en péril la santé des personnels ?

Ainsi, à cette crise sanitaire va s'ajouter une avalanche de risques psycho-sociaux.

Nous voulions aussi définir les termes de "continuité pédagogique" :

•Est-ce continuer le programme au risque de voir de nombreux élèves rester sur la touche ? En effet, tous les parents ne peuvent pas aider leurs enfants ou n'ont pas le temps d'assurer le travail scolaire en plus de leur propre travail.

•Est-ce ne donner que des exercices de révision ? Les recommandations dans le premier et le second degré émanant des IEN ou des IPR ne vont pas dans le même sens et contribuent à un sentiment de grande confusion auprès des professionnels que nous sommes.

•Comment gérer les inégalités entre élèves ? Entre celui qui sera aidé et celui qui ne le sera pas ? Entre celui qui aura les outils de travail et de la place, du calme, et celui qui n'en a pas ? Où est passée l'égalité républicaine dans ce dispositif ? Ce temps inédit de scolarité risque même d'être contre-productif pour les élèves les plus en difficulté, pour les familles les plus éloignées de notre institution. La publication des "fiches enseignants" sur EDUSCOL ce lundi 23 mars montre bien le fossé, voire l'abîme, entre le discours ministériel et la réalité de terrain dans les familles.

Enfin comment est assurée la continuité pédagogique quand les enseignants eux-mêmes sont malades ? Et pourquoi parler à l'envi de "continuité pédagogique" quand en temps ordinaire, moult enseignants ne sont pas remplacés parce que le vivier de remplaçants est moribond et que

des milliers d'élèves ont perdu des milliers d'heures d'enseignement ?

Il est inadmissible que la communication officielle donne l'illusion que l'école se poursuit à domicile. D'une part parce que l'Éducation Nationale n'est pas prête à assurer une continuité pédagogique réelle. D'autre part, parce que ce serait nier l'importance des inégalités sociales qui sévissent dans certains territoires où les élèves les plus éloignés des codes scolaires, les plus touchés par la fracture numérique, sont les plus impactés par la situation. Enfin, parce que rien ne peut remplacer le travail au sein d'une classe. Le ministre doit l'admettre, ne pas tromper les familles et le dire.

À notre tour de formuler des demandes à l'institution dont vous êtes le représentant. En effet, outre la reconnaissance qui nous est due dans ce contexte inédit au vu de notre investissement, nous vous demandons :

- de fournir des masques et du gel hydroalcoolique pour tous les collègues volontaires, assurant au péril de leur santé, l'accueil des enfants de soignants. Comment s'occuper d'enfants, notamment les plus petits, en respectant la distance d'un mètre ? (Distance qui n'a aucun sens et qui ne représente rien pour nos plus jeunes élèves.)
- de garantir qu'aucun personnel ne subisse de pression de son IEN ou chef d'établissement afin que cet accueil s'effectue sur la base d'un réel volontariat basé sur la solidarité de chaque agent.
- de dresser un bilan sérieux, au moins au niveau départemental, sur la situation réelle des familles. Au delà de savoir quel élève peut avoir accès à l'aide d'un adulte ou à un ordinateur, il nous semble plus important de recenser les familles qui n'ont eu aucun contact avec l'école depuis la fermeture des établissements. Comment trouver un moyen de renouer avec celles-ci ?
- de demander à M. le Ministre d'infirmier, par un écrit **officiel**, ses annonces selon lesquelles les vacances d'été pourraient être amputées pour pallier les « congés » que nous serions en train de prendre... Ces informations sèment le doute et sont de nature à démotiver les enseignants qui, comme vous le dites, sont largement impliqués dans la mise en place, coûte que coûte, de la « continuité pédagogique » et s'y investissent sans compter.
- d'avoir un calendrier suffisamment précis pour que les enseignants sachent comment s'organiser. Il faut pouvoir rassurer les élèves qui vont passer des examens ou des concours et il faut que leurs enseignants sachent comment va se dérouler le dernier trimestre de l'année scolaire.
- de demander à M. le Ministre de nous accorder, pour une fois, sa confiance et de retirer immédiatement les "fiches enseignants". Alors que l'institution bafouillait, nous avons, depuis le début de cette crise, prouvé notre professionnalisme, si besoin en était.

Dans un autre département, les enseignants ont reçu ces consignes de leur inspecteur :

*"La dimension scolaire n'est pas notre seul objectif, il nous faut maintenir aussi un lien de confiance, de bienveillance (...) N'inondez pas les familles d'exercices, n'ajoutons pas la pression à l'angoisse (...)*

*Ne vous mettez pas une pression inconsidérée pour suivre pleinement un « programme » qui ne peut de toute façon pas être mis en œuvre sans votre concours, au quotidien dans la classe."*

Preuve s'il en est que le bon sens et la bienveillance peuvent être de mise malgré l'obsession du Ministre de l'Éducation Nationale à annoncer coûte que coûte une continuité à marche forcée, en contradiction totale avec les consignes du Président de la République et du Premier Ministre.

Nous ne doutons pas que vous saurez vous inscrire dans ce bon sens proche de la réalité du terrain. Mais pour l'heure, les injonctions contradictoires reçues par les enseignants entre les différents échelons hiérarchiques (Ministre(s), Rectrice, DASEN, IPR, IEN ou chefs d'établissements) les poussent dans le plus profond désarroi.

Les fonctionnaires de l'école publique, comme l'ensemble des agents des services publics ont à cœur d'accompagner au mieux les usagers.

La nécessaire continuité du service public ne peut être mise en œuvre qu'avec les outils et moyens mis à disposition des agents, dans le respect de leurs droits et avec la volonté de les protéger des risques.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur l'IA-DASEN, à notre sincère et profond dévouement au Service Public d'Éducation,

Au nom de la FSU Savoie,



Luc BASTRENTAZ  
Secrétaire départemental